

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

Le quatorze mai deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 mai 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente), sous la présidence de Maurice MOLLARD.

Ordre du jour :

- Proposition de cession d'une partie de la parcelle AC5
- Acquisition à titre gratuit d'un barnum de la Région
- Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme
- Créances admises en non-valeur - AJOURNÉE
- Demande subvention à la région pour la création de la MAM - Mise à jour du plan financement
- SDED - renforcement du réseau BT à partir du poste Le Moulin

Monsieur le Maire accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs.

Jean Michel ROUX est nommé Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Présents : 13

Maurice MOLLARD, Marie France ALLEMAND, Yves BONNET, Jean Michel ROUX, Alain BONNARD, Florence DESTRAIT, David CHANAS, Jacqueline CARRER, Olivier REY, Régis LIOTARD, Jean Claude LAGIER, Jean Pierre FRAUD, Sandy DELORT

Représentés : 1

Marie Christine MONNOT représentée par Sandy DELORT

Absents : 0

Absents et Excusés : 1

Maryse GROSDIDIER

Secrétaire de séance : Jean Michel ROUX

NOMBRE DE VOTANTS : 14

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09/04/2025**

Nombre de voix : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ **Sujets soumis à délibération / Débats et votes :**

N°DE_2025_019

Proposition de cession d'une partie de la parcelle AC5

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par Monsieur et Madame SAVET tendant à régulariser la situation foncière relative à une emprise de terrain occupée sur la parcelle communale cadastrée section AC n°5, située 347 rue Paul Brès 26150 SOLAURE EN DIOIS ;

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

Considérant que cette occupation concerne une partie de terrain sur laquelle les intéressés ont réalisé des aménagements privés, et qu'il convient de procéder à une régularisation par la cession d'une portion de ladite parcelle ;

Considérant que l'intégralité des frais liés à l'opération (géomètre, notaire, etc.) seront pris en charge par les demandeurs ;

Considérant qu'un géomètre devra être mandaté pour procéder à la délimitation précise de l'emprise à céder, et qu'un plan de division devra être établi ;

Considérant que cette cession nécessite, le cas échéant, une procédure de désaffectation et de déclassement de la portion de parcelle concernée, si elle est actuellement affectée à un usage public ;

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'**APPROUVER** le principe de la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AC n°5, dont la superficie sera définie par un plan de division établi par un géomètre, au profit de Monsieur et Madame SAVET ;
- de **FIXER** le prix de vente au montant de 70.00 € le mètre carré, hors frais, ce prix étant appliqué à la surface définitive déterminée par le géomètre ;
- d'**AUTORISER** les intéressés à engager à leurs frais les démarches préalables nécessaires, notamment la sollicitation d'un géomètre pour déterminer l'emprise à céder, et à fournir l'ensemble des documents utiles à la régularisation de la situation ;
- de **PRÉCISER** que les frais afférents à cette opération, y compris les honoraires de géomètre, les frais de notaire, les droits d'enregistrement et toute autre charge liée à la vente, seront entièrement à la charge des acquéreurs ;
- de **DIRE** qu'une délibération complémentaire sera prise, en temps utile, pour fixer les conditions précises de la vente (prix, surface définitive, désaffectation/déclassement éventuels) sur la base des éléments fournis par le géomètre et des informations cadastrales actualisées ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

La délibération N°DE_2025_019 est adoptée
Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

N°DE_2025_020

Acquisition à titre gratuit d'un barnum dans le cadre du dispositif régional « Bonus ruralité »

Vu le courriel reçu de Monsieur le Conseiller régional relatif à la mise à disposition gratuite de barnums au profit des communes rurales éligibles au dispositif « bonus ruralité » mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'intérêt de ce dispositif pour soutenir les activités associatives locales et favoriser le dynamisme du tissu communal ;

Considérant que la commune de SOLAURE EN DIOIS est éligible à cette initiative ;

Considérant que la Région propose de céder gratuitement un barnum de qualité (3m x 3m) sous réserve de certains engagements de la part de la commune, à savoir :

- Assurer le stockage, l'entretien et une utilisation prioritaire du barnum au bénéfice des associations du territoire communal ;

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025**

- Souscrire une assurance couvrant les dommages éventuels liés à son utilisation ;
- Se déplacer pour retirer le barnum dans l'antenne départementale désignée ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'**ACCEPTER** l'acquisition à titre gratuit d'un barnum proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « bonus ruralité » ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la récupération, au stockage, à l'entretien, à l'assurance et à l'utilisation du barnum conformément aux engagements attendus par la Région ;

**La délibération N°DE_2025_020 est adoptée
Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0**

N°DE_2025_021

Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du CDG 26

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 26 n°2025-02 du 27 janvier 2025 approuvant les termes de la convention unique et son règlement annexe relatifs aux services et missions facultatifs du CDG 26,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 26 n°2024-22 du 7 octobre 2024 approuvant la grille tarifaire des missions et services facultatifs du CDG 26 à compter du 01/01/2025,

Vu la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de la Drôme,

Vu le règlement général annexe de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le CDG 26 en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique »,

Considérant la possibilité pour le conseil d'administration de faire évoluer les tarifs des prestations et services annuellement,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'**ADHÉRER** à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26 ci-annexée.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

La délibération N°DE_2025_021 est adoptée

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

N°DE_2025_022

Demande de subvention à la Région pour la création de la MAM - Mise à jour du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DE_025_2024 concernant la demande d'aide financière à la Région pour la création d'une maison d'assistantes maternelles et propose à l'assemblée d'ajuster le plan de financement suite à l'avancée du projet.

Il précise que la CAF nous a accordé une subvention pour ce projet.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'**APPROUVER** les travaux présentés pour un montant total de **117 325.29 € HT** ;
- d'**APPROUVER** le plan de financement détaillé comme suit :

Dépenses	Montant HT
Maitrise d'œuvre	14 338.90 €
Contrôle technique	2 750.00 €
Mission CSPS	1 347.43 €
Travaux	98 888.96 €
TOTAL	117 325.29 €

Recettes	Montant
Subvention Région	35 000.00 €
Subvention CAF	58 800.00 €
Autofinancement	23 525.29 €
TOTAL	117 325.29 €

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la Région pour l'attribution d'une subvention pour un montant de **35 000.00 €** pour le projet de construction de la MAM ;
- de **CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention, et à ajuster le plan de financement le cas échéant.

La délibération N°DE_2025_022 est adoptée

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

N°DE_2025_023

SDED - Renforcement du réseau BT à partir du poste Le Moulin

Objet : Territoire d’Energie Drôme
Sécurisation – Fils nus détectée par le SDED
Approbation du projet

Monsieur le Maire expose que Territoire d’Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d’électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification – Renforcement du réseau BT à partir du poste LE MOULIN

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses prévisionnelles HT :	15 858.02 €	Financements mobilisés par le Territoire d’Energie Drôme	15 858.02 €
<i>Dont frais de gestion :</i>	<i>755.14 €</i>	Participation communale	Néant

Monsieur le Maire propose à l’assemblée :

- d’**APPROUVER** le projet établi par le Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme, maître d’ouvrage de l’opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d’Energie Drôme et ENEDIS.
- d’**APPROUVER** le plan de financement ci-dessus détaillé.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

La délibération N°DE_2025_023 est adoptée

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

➤ **Questions diverses**

- Fibre optique : ouverture de la commercialisation effective début juin
- Rappel et point sur l’organisation de la journée d’inauguration de la nouvelle école le samedi 24 mai 2025 à 11h00

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Présents : 13

Maurice MOLLARD, Marie France ALLEMAND, Yves BONNET, Jean Michel ROUX, Alain BONNARD, Florence DESTRAIT, David CHANAS, Jacqueline CARRER, Olivier REY, Régis LIOTARD, Jean Claude LAGIER, Jean Pierre FRAUD, Sandy DELORT

Représentés : 1

Marie Christine MONNOT représentée par Sandy DELORT

Absents : 0

Absents et Excusés : 1

Maryse GROSDIDIER

Secrétaire de séance : Jean Michel ROUX

NOMBRE DE VOTANTS : 14

N° délibérations	Objet de la Délibération
DE_2025_019	Proposition de cession d'une partie de la parcelle AC5 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
DE_2025_020	Acquisition à titre gratuit d'un barnum dans le cadre du dispositif régional « Bonus ruralité » Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
DE_2025_021	Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du CDG 26 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
DE_2025_022	Demande de subvention à la Région pour la création de la MAM - Mise à jour du plan de financement Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
DE_2025_023	SDED - Renforcement du réseau BT à partir du poste Le Moulin Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Maurice MOLLARD
Président de séance



Jean Michel ROUX
Secrétaire de séance

